



21 et 22 octobre 2023

AS de DONNERY

Domaine de la Touche 45450 DONNERY

02 38 59 25 15 – E-mail : godas.asso@gmail.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve comptant pour le mérite national jeune ouverte à tous les joueurs de catégorie minime ou moins, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du statut amateur, ayant acquitté le «droit de jeu fédéral» de **35,00€**. Tous les joueurs licenciés devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club **avant le 20 octobre**, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 jours.

Catégories séries, quotas et repères : Distances de jeu (conformes aux préconisations de la *ffgolf*)

Catégories	Garçons			Filles		
	Quota mini	Quota maxi	Repères	Quota mini	Quota maxi	Repères
U 12	15	25	Gris	6	12	Violet
Benjamins	15	25	Jaunes	6	12	Rouges
Minimes	6	12	Blancs	3	10	Bleus

Le champ global des joueurs est limité à 96 (dont au minimum 15 filles et maximum de 10 WildCards).

Le champ des joueurs sera déterminé conformément aux stipulations du vade-mecum FFGolf 2023.

Départage : En cas d'égalité, le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la *ffgolf*.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2023.

3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée **au 6 octobre 2023, à 12h**.

Les inscriptions, obligatoirement accompagnées du droit d'engagement, se feront uniquement par courrier, et devront être envoyées à l'adresse figurant dans le cadre en haut de page.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le Club publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) : 40 Euros (20 € pour les membres du club)

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le 6 octobre à 12h.

Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue du 16 au 20 octobre 2023, sur réservation des départs au Golf.

5- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve non-fumeur : § 1.2-2/5 du vade-mecum ffgolf (règlement général des épreuves fédérales).

L'interdiction de fumer concerne également toute personne présente sur le parcours durant la durée de l'épreuve.

Les Cadets, les chariots électriques et l'utilisation d'appareils de mesure sont interdits (§1.2-2(8) du vade-mecum de la ffgolf).

*Pendant tout le déroulement de l'épreuve, à tout moment et tout endroit du parcours les accompagnateurs quels qu'ils soient, (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) **devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs ne permettant pas de donner de conseil ni d'influencer les joueurs.***

6- PRIX

Classement en brut uniquement.

Les trois premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

7- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel